

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE 355
Jeudi 17 octobre 2024**

1. Points d'ordre général

- Approbation du procès-verbal de la séance n°353 du 26 septembre 2024.
- La prochaine séance du CCLRFR se tiendra le 21 novembre

2. Textes présentés pour avis

2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi

Sans objet

2.2. Autres projets de texte

2.2.1) Projet d'arrêté relatif à la possibilité d'établir des tarifs selon une table unique pour les contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L. 911-1 du code de la sécurité sociale.

Le projet vise à permettre aux entreprises d'assurance, aux institutions de prévoyance et unions et aux mutuelles d'établir des tarifs selon une table unique correspondant à la moyenne pondérée des tables de mortalité homologuées pour les contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L. 911-1 du code de la sécurité sociale. Les codes des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale sont ainsi modifiés.